

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3RD MAN			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 216 rue Saint Denis			75002 PARIS		Durée de l'exercice précédent *	12		
Numéro SIRET *					5 2 8 4 1 6 4 9 8 0 0 0 3 8	Néant ☐ *		
			Exercice N, clos le,		31122023	N-1		
					31122022			
			Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
			1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	5 580	3 488	2 093	2 441
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	10 000	4 354	5 646	6 146
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	367 815	242 362	125 453	90 919
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	13 466		13 466	11 166
	TO TAL (II)			BJ	BK	396 861	250 204	146 657
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 220		1 220	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	287 829		287 829	48 372
		Autres créances (3)	BZ	CA	77 780		77 780	69 071
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	277 340		277 340	277 340
Disponibilités		CF	CG	178 958		178 958	297 852	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	5 154		5 154	6 367	
	TO TAL (III)	CJ	CK	828 281		828 281	699 001	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 225 142	250 204	974 938	809 674	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3RD MAN			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :5.000.....)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	525 223	609 803
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	172 057	66 996
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	702 780	682 298
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		8 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	71 074	52 729
	Dettes fiscales et sociales	DY	135 974	66 495
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	60	151
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	65 050	
	TO TAL (IV)	EC	272 157	127 375
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	974 938	809 674
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	272 157	119 375
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3RD MAN

Société à responsabilité limitée
 Au capital de 5 000 euros
 Siège social : 216 Rue Saint Denis - 75002 PARIS
 528 416 498 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 172 056,86 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	172 056,86 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le « report à nouveau » créateur antérieur	525 223,49 euros
Pour former un bénéfice	-----
Distribuable de	697 280,35 euros

Affectation :

A titre de dividendes BRUTS aux associés	151 475,00 euros
Soit 30,30 euros par part	-----
Le solde	545 805,35 euros

Pour un montant de 540 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 540 000,00 euros et pour un montant de 5 805,35 euros au compte "report à nouveau" créateur qui s'élève ainsi à 5 805,35 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 151 475,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 112 866,00 euros, soit 22,57 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 112 866,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 151 574,00 euros, soit 30,31 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 151 574,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

56897744383E483...

Etats financiers au 31/12/2023

- ANNEXE LEGALE -

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **974 938 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **836 614 euros** et un total **charges** de **664 557 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **172 057 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et conformément aux dispositions du Règlement 2020-09 de l'autorité des normes comptables (ANC), homologué le 29 Décembre 2020, et ultérieurs relatifs au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles

Usufruit:

SCI SPELATINA:

La cession temporaire de l'usufruit de la SCI Spelatina a été constaté au 01/01/2015 pour un montant de 5 580€ et amorti sur la durée de la cession temporaire de 16 ans.

Logiciels acquis:

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).
La durée d'amortissement retenue pour les logiciels inscrit à l'actif du bilan est de 12 mois.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, l'entreprise a choisi d'utiliser les durées réelles d'utilisation pour l'amortissement des biens non décomposés.

S'agissant du mobilier, il est précisé que compte tenu de l'activité, la société acquiert des pièces de collection dont le prix unitaire est supérieur à 500€ HT. Lesquelles sont destinées à être louées auprès des clients.

S'agissant des oeuvres d'arts acquis par la société, elles sont non amortissables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation probable du bien.

Bâtiment	Linéaire 20 ans
Installations et agencements	Linéaire entre 5 et 10 ans
Matériel informatique	Linéaire sur 3 ans
Mobilier	Linéaire entre 3 et 4 ans

Immobilisations financières

Il s'agit des dépôts de garantie auprès de la SCI SPELATINA, SPELA LENARCIC.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagements pris en matière de pensions et complément de retraite

La société a opté pour la non comptabilisation des engagements retraite sous forme de provisions. L'article L 123-13 du Code de Commerce impose la mention des indemnités de fin de carrière dans l'annexe légale des comptes annuels.

Compte tenu de l'âge moyen du personnel < 35 ans, le montant de cet engagement n'est pas significatif.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements pris en matière de droits acquis sur le Compte personnel de Formation

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 a remplacé le DIF instauré par la loi du 4 mai 2004 par le CPF : "Compte Personnel de Formation".

A compter du 1er janvier 2015, le CPF est alimenté automatiquement à la fin de chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié dans la limite d'un plafond.

Pour un salarié à temps plein, l'alimentation du compte se fait à hauteur de :

- 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures,
- puis 12 heures par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

Ainsi, lorsqu'il atteint 150 heures, le compte n'est plus alimenté.

Les droits acquis anciennement au titre du DIF ont été transférés dans le nouveau régime du CPF au 1er janvier 2015. Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, il n'y a pas lieu de doter une provision à la clôture de l'exercice car le comité considère que les dépenses engagées au titre du DIF ne rémunèrent pas des services passés mais à rendre dans le futur et ne constituent donc pas des "avantages à long terme".

Faits caractéristiques de l'exercice: Aucuns faits caractéristiques sont à signaler à la clôture.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice: Aucuns événements postérieurs à la clôture sont à signaler.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	5 580,00					5 580,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 580,00					5 580,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	10 000,00					10 000,00
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	115 446,94		10 374,43			125 821,37
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	149 638,31		39 384,85			189 023,16
	Emballages récupérables et divers	45 470,39		7 500,00			52 970,39
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	320 555,64		57 259,28			377 814,92	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	11 166,00		2 300,00			13 466,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 166,00		2 300,00			13 466,00
TO TAL		337 301,64		59 559,28			396 860,92

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	3 138,75	348,75		3 487,50
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 138,75	348,75		3 487,50
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	3 854,17	500,00		4 354,17
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	90 015,51	9 937,61		99 953,12
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	129 620,78	12 788,40		142 409,18
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	223 490,46	23 226,01		246 716,47
TOTAL		226 629,21	23 574,76		250 203,97

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.		

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	13 466,00		13 466,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	287 829,05	287 829,05	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128,00	128,00	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 658,75	22 658,75	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	54 992,86	54 992,86	
	Charges constatées d'avances	5 154,31	5 154,31	
TOTAL DES CREANCES		384 228,97	370 762,97	13 466,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	71 074,28	71 074,28		
	Personnel et comptes rattachés	2 583,79	2 583,79		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 134,01	79 134,01		
	Impôts sur les bénéfices	25 267,00	25 267,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 800,90	27 800,90		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 187,91	1 187,91		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	59,56	59,56		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	65 050,00	65 050,00		
TOTAL DES DETTES		272 157,45	272 157,45		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		1 199
Autres créances		1 199
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	1 071	
ORG SOC PROD A RECEV TD	128	

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des Charges à payer		96 926
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		27 756
FACTURES NON PARVENUES	27 756	
Dettes fiscales et sociales		69 170
PROV CONGES PAYES	2 584	
PROV CS / CP	787	
OPCO EP	142	
URSSAF TD	5 269	
URSSAF SL	60 321	
ETAT CHARGES A PAYER	67	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION EXPLOITATION		5 154	5 154
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 154

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION EXPLOITATION		65 050	65 050
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			65 050

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		5 000,00	1,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		5 000,00	1,0000	5 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		811 657,39
Production vendue Services		811 657,39
PRESTATIONS FR	375 424,64	
PRESTATIONS HUE	431 232,75	
PRESTATIONS UE	5 000,00	
Chiffre d'affaires par marché géographique		811 657,39
Chiffre d'affaires FRANCE		375 424,64
PRESTATIONS FR	375 424,64	
Chiffre d'affaires EXPORT		436 232,75
PRESTATIONS HUE	431 232,75	
PRESTATIONS UE	5 000,00	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		223 208,86	51 152,00	172 056,86
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		223 208,86	51 152,00	172 056,86

(1) après retraitements fiscaux.

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Cession temporaire USUFRUIT SCI SPELATINA		5 580,00	
Dépôt garantie SCI SPELATINA		10 416,00	
Dépôt garantie SPELA LENARCIC		750,00	
		16 746,00	
Total des engagements financiers (1)		16 746,00	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

--

Effectif moyen

	31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés	2,00	
	Ouvriers		
	TOTAL	2,00	

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts et autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances			37 900,00	
Capital souscrit appelé, non versé				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			18 318,26	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits financiers				
Produits de participations				
Autres produits financiers				
Charges financières				
Charges financières				
Autres éléments				
CTU SCI SPELA TINA			5 580,00	

--

Filiales et participations

1/1

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute	Nette
A. Renseignements détaillés							
1. Filiales (Plus de 50 %)							
2. Participations (10 à 50 %)							
1. Filiales (Plus de 50 %)			Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
2. Participations (10 à 50 %)							
B. Renseignements globaux			Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
			françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital							
Capitaux propres							
Quote part détenue en pourcentage							
Valeur comptable des titres détenus - Brute							
Valeur comptable des titres détenus - Nette							
Prêts et avances consentis							
Montant des cautions et avals							
Chiffre d'affaires							
Résultat du dernier exercice clos							
Dividendes encaissés							

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	5 000,00				5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	500,00				500,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	609 802,77	11 995,72		(96 575,00)	525 223,49
Résultat de l'exercice	66 995,72	(66 995,72)		172 056,86	172 056,86
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	682 298,49	(55 000,00)		75 481,86	702 780,35

Date de l'assemblée générale	30/06/2023
Dividendes attribués	151 575,00
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	55 000,00
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	627 298,49
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	627 298,49
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	20 481,86